

Bessoncourt

La CAF renouvelle son soutien à la CCTB



■ Les partenaires ont signé un avenant 2014 dans la perspective d'un nouveau contrat 2015-2018.

La communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB) vient de signer avec la Caisse d'allocations familiales un nouvel avenant au contrat enfance jeunesse (CEJ). Ce dernier est un partenariat conclu entre la CAF et une collectivité territoriale, un regroupement de communes, une entreprise ou encore une administration. Dans ce cadre, les aides financières apportées par la CAF sont destinées à soutenir le développement de l'accueil des enfants jusqu'à 17 ans. Le contrat est de 4 ans et le taux de cofinancement est de 55 % du projet.

En 2011, la communauté de communes signait son troisième contrat avec la CAF. L'avenant 2014, qui vient d'être paraphé par la CCTB, tient compte des actions nouvelles engagées cette année, soit le séjour en

Grèce de six jours d'une douzaine d'élèves de CM1-CM2, et la création d'un poste de coordinateur Enfance-Jeunesse à la CCTB.

Marie-France Céfis, la présidente de la CAF 90, et Olivier Paraire, son directeur, ont fait le déplacement au siège de la CCTB pour officialiser cet avenant et pour encourager les initiatives de la communauté de communes, représentée par Michel Nardin, son président, Philippe Girardin, son vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse, et Patrick Doillon, le directeur général des services. L'accompagnement financier pour cet avenant est de 10.719 €.

En 2013, la CAF a subventionné le fonctionnement de la crèche de Larivière et celui du multi-accueil de Bessoncourt à hauteur de 162.000 €.